



**DOSSIER DE RENTREE
ANNEE SCOLAIRE 2018 - 2019
MATERNELLE**

- ◆ **Circulaire de rentrée**
- ◆ **Règlement intérieur**
- ◆ **Charte parent accompagnateur**
- ◆ **Fiche de renseignements**
- ◆ **Information sur la FACTURATION - COTISATIONS**
- ◆ **Tableau des règlements par chèques et par prélèvements automatiques**
- ◆ **Contrat de scolarisation à remettre à l'enseignant(e) le jour de la rentrée**
- ◆ **Projet Educatif**
- ◆ **Projet d'Animation Pastorale**
- ◆ **Dossier A.L.S.H (fiche d'informations, grille des tarifs, règlement intérieur)**

**DOCUMENTS A RETOURNER SIGNES A L'ENSEIGNANT(E)
RESPONSABLE DE LA CLASSE :**

- **Fiche de renseignements**
- **Coupon du règlement intérieur signé**
- **Contrat de scolarisation**

- **Eventuellement refus d'adhésion à l'UNPEC Saint-Christophe (prévoyance à récupérer à partir du 21 août et à remettre à l'accueil le jour de la rentrée).**

CIRCULAIRE DE RENTREE ECOLE MATERNELLE

La rentrée scolaire 2018/2019 pour l'Ecole maternelle de Saint Louis de GONZAGUE
LUNDI 03 SEPTEMBRE 2018 et MARDI 04 SEPTEMBRE 2018

L'école fonctionnera sur une semaine de 4 JOURS (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi).

HORAIRES ECOLE MATERNELLE :

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI
de 8h30 à 11h30 - de 13h45 à 16h45

RENTREE : Pour faciliter l'accueil des élèves et procéder aux formalités indispensables de début d'année dans de bonnes conditions, les classes rentreront de la manière suivante.

LUNDI 03 SEPTEMBRE 2018

à 10h00,

pour les enfants dont les noms commencent par :

A —→ **L (inclus)** ces élèves de **MATERNELLE** resteront la journée entière (la cantine sera assurée pour les demi-pensionnaires) ; ils sortiront à **16h45** et ne reviendront à l'école que le **JEUDI 06 SEPTEMBRE 2018**.

MARDI 04 SEPTEMBRE 2018

à 10h00,

pour les enfants dont les noms commencent par :

M —→ **Z (inclus)** ces élèves de **MATERNELLE** resteront la journée entière (la cantine sera assurée pour les demi-pensionnaires) ; ils sortiront à **16h45** et ne reviendront à l'école que le **JEUDI 06 SEPTEMBRE 2018**.

INFORMATIONS GENERALES

*Les accueils en maternelle, aussi bien du matin que du soir, débuteront le **JEUDI 06 SEPTEMBRE** (prendre connaissance de la fiche informations ALSH, remplir la rubrique **ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE** prévue à cet effet dans la fiche de renseignements, celle-ci étant remise à l'enseignante le jour de la rentrée).*

L'accueil du matin commence dès 7h45 jusqu'à 8h30. Les enfants sont acceptés dans l'enceinte de l'école jusqu'à 8h45 le matin et 13h45 l'après-midi (au-delà de ces horaires, aucun enfant ne sera admis).

*Concernant l'accueil du soir, une garderie est assurée pour la maternelle **jusqu'à 18h30 dernier délai**.*

BONNE FIN DE VACANCES A TOUS !
La Directrice.

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE MATERNELLE SAINT LOUIS DE GONZAGUE

- PARENTS - BIENVENUE A VOUS ET A VOTRE ENFANT

Votre enfant est à l'école maternelle, première étape du système éducatif de l'éducation nationale. L'école n'est pas une garderie. Durant ces 3 ans, on lui proposera des activités motrices, manuelles, langagières, logiques, artistiques.

Ainsi, il développera sa personnalité et fera l'apprentissage de la vie de groupe.

Ces années sont d'une grande importance car elles préparent votre enfant à l'école élémentaire. Aussi est-il nécessaire que votre enfant fréquente régulièrement l'école dès la petite section.

HORAIRES

	Matin	midi	Après midi	Soir
Accueil périscolaire	De 7 h 45 à 8 h 30	De 11 h 30 à 12 h 30		De 16 h 55 à 18 h 30
Accueil scolaire	De 8 h 15 à 8 h 45	De 11 h 20 à 11 h 30	De 13 h 30 à 13 h 45	De 16 h 45 à 16 h 55

Le matin, jusqu'au 30 septembre, seuls les parents **de petite section** sont autorisés à accompagner leur enfant dans la classe.

RESPECT DES HORAIRES :

L'inscription à l'école implique l'obligation pour les familles de respecter les horaires. Les retards seront notés par les enseignants sur le registre d'appel. L'enseignant signalera à la Directrice de l'école primaire les retards répétés et celle-ci se chargera d'envoyer un courrier aux familles leur rappelant l'importance de ces règles pour le bon fonctionnement de l'école et le bien-être de leur enfant.

SORTIES :

Après 16h55, votre enfant peut être accueilli par la garderie périscolaire; une inscription est obligatoire (se renseigner auprès de la directrice de l'ALSH, Mme BRIAUD).

Les enfants sont repris par les parents ou toute personne nommément désignée par eux par écrit (fiche de renseignements remplie en début d'année scolaire, occasionnellement par lettre, pas de demande par téléphone) sur présentation d'une pièce d'identité.

FREQUENTATION SCOLAIRE :

L'inscription à l'école maternelle implique de la part des familles l'engagement d'une bonne fréquentation. Les absences sont consignées, chaque demi-journée, dans un registre spécial tenu par l'enseignant.

ABSENCES :

Téléphoner à l'école (04 68 61 23 91) pour signaler une absence prolongée de votre enfant, et surtout en cas de maladies contagieuses (rubéole par exemple).

CANTINE :

L'achat des tickets se fait au secrétariat de l'institution.

Chaque matin, vous déposerez dans une boîte réservée à cet effet le ticket en ayant soin de mettre **le nom de l'enfant, le nom de la maîtresse, la classe et la date.**

Tout enfant mangeant à la cantine a l'obligation de rester l'après-midi à l'école.

Vous trouverez les menus de la semaine sur le site de Saint Louis de Gonzague.

HYGIENE, PROPRETE ET SANTE :

- Tous les enfants de maternelle ont un temps de repos l'après-midi.
- **Un enfant qui entre en maternelle doit avoir acquis la propreté jour et sieste.**

Tout non-respect de ce point précis du règlement entraînera une exclusion temporaire de l'enfant jusqu'à l'acquisition de la propreté.

Les enfants doivent se présenter dans un état de propreté convenable, une tenue et une coupe de cheveux correcte.

Les biberons, les couches et couches culottes ne rentrent pas à l'école même au fond du cartable.

Un seul doudou **propre** est autorisé en petite section. Les enfants s'en sépareront en moyenne section.

- **Retour à l'école avec un certificat médical :** de non contagion après une maladie infectieuse.
- **Plâtres et points de suture :** un délai de sécurité sera demandé pour le retour à l'école en fonction de la gravité de la blessure.

Une décharge des parents et un certificat médical seront aussi demandés.

- **Aucun médicament ne sera administré à l'intérieur de l'école.**
(Sauf PAI projet d'accueil individualisé)

SECURITE :

Il est interdit de stationner juste devant le portail d'entrée de l'école. (Accès pompiers)

Les chiens ne sont pas admis à l'école. Ils peuvent être maintenus en laisse à l'extérieur de l'école.

Il est souhaitable de ne pas s'attarder dans les couloirs et le hall au moment des sorties à 11h30 et à 16h45.

Il est interdit de fumer dans l'école et lors des sorties scolaires en présence des enfants.

COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES :

Nous vous recommandons de bien lire les notes données à votre enfant et affichées à la porte de la classe et dans le hall d'entrée.

L'enseignant est là pour discuter d'éventuels problèmes concernant la scolarité et le comportement de votre enfant sur rendez-vous. Lui seul est habilité à le faire.

Un cahier de liaison est à votre disposition dans le hall pour communiquer des informations à l'enseignante (Veillez à préciser le nom de l'enfant, le nom de la maîtresse et la classe).

Chaque année en septembre, vous êtes invités à assister à une réunion d'information, avec l'enseignant de votre enfant.

ADRESSES : DOMICILE ET TRAVAIL - TRES IMPORTANT

Afin que l'école puisse vous joindre, donnez bien précisément votre adresse (domicile, travail) et votre numéro de téléphone.

Veillez signaler tout changement.

QUELQUES CONSEILS pour faciliter la vie de votre enfant à l'école.

- Tous les vêtements et les accessoires (bonnet, doudou, sucette) **seront marqués à son nom.**
- Il est recommandé de mettre **des vêtements pratiques** : manteau facile à enfiler, chaussures à scratches, moufles au lieu de gants...
- Eviter les salopettes, le port de ceinture, les chaussures qui s'allument, tout accessoire à cheveux superflu (serre tête rigide, barrette avec sujet détachable).
- Choisir un cartable sans roulette qu'il puisse ouvrir seul.
- Les bonbons, jouets source de conflit avec les autres enfants sont interdits.
- Les écharpes et tours de cou sont interdits dans la cour de récréation.
- Le port de bijoux est interdit. L'école décline toute responsabilité en cas de perte.

Le règlement de l'école établi par l'équipe éducative est à conserver durant toute l'année scolaire.

La partie ci-dessous est à découper, à compléter et à rendre à l'enseignant de votre enfant, le jour de la rentrée.



Je soussigné(e),..... parent de

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école dans sa totalité

et

m'engage à respecter les modalités qu'il définit.

Fait à, le.....

Signature des parents:

Nom et prénom de l'enfant :

CHARTRE DU PARENT ACCOMPAGNATEUR



Mon engagement

Lorsque je m'engage à accompagner lors d'une sortie, je tiens mon engagement. Si je ne peux pas être présent, j'en informe l'enseignante au plus tard deux jours avant.

Mon rôle

J'accompagne un groupe d'enfants en sortie, ou je mène une activité en fonction des consignes données par l'enseignant. Il me fait confiance pour intervenir auprès des enfants du groupe qu'il m'a confié. L'enseignant reste à tout moment responsable des enfants.

J'assure la sécurité du groupe

J'identifie chaque enfant grâce à la liste que l'enseignant m'a remise. Je suis responsable de mon groupe, jusqu'à la fin de la sortie ou de l'activité. Lors de chaque déplacement du groupe, je vérifie le nombre d'enfants. Le groupe doit être au complet avant d'effectuer un déplacement. Sauf demande explicite de l'enseignant, un enfant ne change pas de groupe. Je ne prends aucune initiative (même aller aux toilettes) sans en informer l'enseignant. Je fais respecter les consignes, le calme ainsi qu'une tenue correcte des élèves. Si un enfant outrepassé les règles ou s'il se blesse ou ne se sent pas bien, je dois en informer l'enseignant.

Je montre l'exemple

J'accompagne un groupe d'élèves. Mon attitude est la même avec tous les enfants de ce groupe (y compris si mon propre enfant en fait partie). Mon langage et mon comportement doivent être exemplaires à l'égard de tous les enfants sans exception. Je ne propose aucun aliment (y compris friandises), aux enfants de mon groupe (risque d'allergies alimentaires). Je ne fume pas en présence des enfants. Je n'utilise mon téléphone portable qu'en cas d'urgence. Je respecte les consignes ou les décisions de l'enseignant.

Je respecte la vie privée des enfants

Sauf accord de l'enseignant, je ne suis pas autorisé à photographier ou à filmer (respect du droit à l'image des enfants comme des adultes - article 9 du code civil).

Merci de votre compréhension et de votre dévouement au service du bien-être et de la sécurité des enfants.

Signatures :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS
ELEVE
ECOLE MATERNELLE

Coller la
photo
S.V.P

Année scolaire : Classe : Externe Demi-pensionnaire

ELEVE

Nom : Prénom :

Né(e) le : __ / __ / __ à : Département :

Adresse de l'enfant :

Nombre de frères et sœurs dans l'établissement : Classe(s) :

RESPONSABLES LEGAUX

Si vous êtes séparés ou divorcés, indiquer qui a la garde de l'enfant (joindre S.V.P l'ordonnance du TGI):

PERE

MERE

GARDE ALTERNEE

<u>PERE</u>	<u>MERE</u>
Nom :	Nom marital :
Prénom :	Nom de jeune fille :
(noter l'adresse, seulement si elle est différente de celle de l'enfant)	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Tél. domicile :	Tél. domicile :
Portable :	Portable :
Tél. travail :	Tél. travail :
Profession :	Profession :
Mail :	Mail :
Autorité parentale : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Autorité parentale : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

ALSH : ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE

Matin de 7h45 à 8h30

Midi de 11h30 à 12h30 (pour les externes)

Soir de 16h45 à 18h30

J'ai bien pris connaissance de la
« fiche information »

OUI / NON

➔ Toute demande d'inscription ou de modification doit être signalée par courrier auprès de Mme Karine BRIAUD directrice de l'ALSH, avant le 20 de chaque mois.

N° de CAF : Si autre régime: MSA/ EDF/ SNCF/ Maritime (joindre le justificatif) N°

 Pour que votre inscription ALSH soit prise en compte, merci de cocher le ou les accueil(s) souhaité(s), de noter le numéro demandé ci-dessus en fonction du régime auquel vous appartenez et de signer le règlement intérieur ALSH.

Personne autre que les parents à prévenir en cas d'urgence

Nom, Prénom	lien avec l'enfant	téléphone domicile /portable
1-...../.....
2-...../.....

Pour les élèves de maternelle, autres personnes autorisées à prendre l'enfant à la sortie

Nom, Prénom	lien avec l'enfant	téléphone domicile /portable
1-...../.....
2-...../.....
3-...../.....

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX / SUIVI PARTICULIER

Allergies : OUI NON Si oui lesquelles ? :

Suivi particulier (orthophoniste, psychomotricien,...) :

Activités Pédagogiques Complémentaires

Dans le cadre du dispositif d'aide, votre enfant pourra être amené à participer, au cours de l'année, à un atelier d'aide les Lundis et Jeudis de 11h30 à 12h15.

J'accepte

Je refuse

DROIT A L'IMAGE

J'accepte que mon enfant soit photographié(e) ou filmé(e) dans le cadre des activités et des sorties scolaires, de la plaquette et de la pastorale de l'école*

J'accepte que mon enfant soit photographié(e) ou filmé(e) dans le cadre des activités périscolaires*.

* photos ou film qui pourront éventuellement figurer sur le site internet de Saint Louis de Gonzague

Nous nous engageons à vous signaler tout changement modifiant les indications mentionnées sur cette fiche.

DATE :

SIGATURE DE LA MERE :

SIGNATURE DU PERE :

Responsables les légaux : Il est important de renseigner le document concernant les deux responsables légaux pour : La transmission des résultats scolaires (circulaire n°94-149 du 13/04/1994) Les élections des représentants des parents d'élèves : chaque parent est désormais électeur et éligible (note de service n°2004-104 du 25/06/2004). Le droit d'accès et de rectification des personnes aux données les concernant s'exerce auprès du directeur d'école, de l'IEN de circonscription ou de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale dans les conditions définies par les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004.



INSTITUTION SAINT LOUIS DE GONZAGUE PROJET D'ANIMATION PASTORALE

I_ Une devise centenaire : Virtute, Fide, Labore

Le présent projet d'animation pastorale de l'Institution Saint Louis de Gonzague s'inscrit dans la fidélité à la devise centenaire de l'établissement : VIRTUTE, FIDE, LABORE. Le premier terme fait référence aux valeurs morales qui en demeurent le fondement, y compris en ce monde postmoderne où ces mêmes valeurs sont battues en brèche. Le second terme à la Foi, car « la foi chrétienne est la base de la vie chrétienne », et à la confiance en Dieu. Le troisième, enfin, se réfère au travail, dans sa dimension chrétienne et sociale. *L'amitié entre les membres de la communauté éducative et le pardon des offenses forment la vocation de l'établissement qui, dans sa mission, n'exclut personne, même les plus éloignés de toute pratique religieuse.*

II_ De l'éveil à la foi chrétienne à l'éducation permanente de la Foi.

Dans un environnement général déchristianisé, l'éveil à la foi chrétienne s'effectue en direction des élèves dont les familles se réclament de cette foi, mais sans la pratiquer ni même l'éduquer à leurs enfants. « Ce n'est pas seulement une question de négation explicite de la présence de Dieu, mais d'une mentalité vécue où Dieu est absent de la vie et de la conscience humaine, totalement ou en partie. » Elle concerne aussi bien les élèves dont les familles sont manifestement indifférentes à la foi chrétienne ou appartiennent à une religion non chrétienne.

A la demande des familles, les élèves reçoivent une *initiation chrétienne* qui succède à l'éveil à la foi chrétienne. Il faut entendre par initiation chrétienne, une catéchèse ordonnée à destination des élèves que l'établissement accompagne, dès l'École élémentaire, dans une démarche de foi et d'accès aux sacrements de l'Église catholique.

Sous cet aspect, la participation des familles ne se limite pas aux temps où celles-ci sont sollicitées, c'est dans la transmission des valeurs chrétiennes au quotidien qu'elle prend tout son sens.

L'initiation chrétienne s'accomplit dans une *éducation permanente de la foi* qui concerne tout particulièrement les adolescents, après qu'ils auront reçu le sacrement de confirmation. Dans ses propositions, tout au long de l'année scolaire, la Commission d'animation pastorale accompagne ce temps de l'approfondissement de la foi, de la pratique régulière des Sacrements, des engagements personnels, individuels ou au sein d'un groupe. Il s'efforce d'apporter une réponse aux « énigmes cachées de la condition humaine qui, hier et aujourd'hui, troublent profondément le cœur humain. »

III _ Catéchèse

La Catéchèse est assurée par des enseignants et des intervenants catéchistes, sous la responsabilité des chefs d'établissement et de l'adjoint en pastorale scolaire, pour tous les élèves jusqu'en classe de 5^e.

La préparation à la profession de foi s'adresse aux élèves de classe de 6^e qui en font la demande. En classe de 4^e, la Catéchèse concerne les élèves volontaires à qui il sera proposé, le cas échéant, de recevoir le sacrement de Confirmation.

La Commission d'animation pastorale fixe chaque année le programme des différentes actions (pèlerinage, actions caritatives, retraites ; conférences, etc.) qui seront proposées simultanément aux élèves du Collège (classe de 3^e) et au Lycéens.

IV _ Les Sacrements

Sacrement de l'Eucharistie : Une Messe hebdomadaire est proposée le mardi, de 12h10 à 12h40, à l'ensemble des élèves de l'établissement. Dans toute la mesure du possible, les emplois du temps leur permettront de concilier participation à la Messe et repas de midi.

Des temps pour le sacrement de pénitence sont prévus avant les célébrations de Noël et durant la Semaine Sainte.

Le Baptême : la préparation au sacrement du Baptême est assurée dans l'établissement, sur deux années, quelle que soit la classe suivie par l'élève.

La Confirmation : sa préparation, d'une durée de 15 mois, est assurée au sein de l'établissement pour les élèves de 4^e et, au-delà, pour tous ceux qui en font la demande.

Les élèves de CM1 et, au-delà, ceux qui en font la demande, sont préparés à la première Communion.

V _ Communauté paroissiale

En accord avec les décrets du Synode diocésain (7 décembre 2008), les membres de la communauté éducative, en particulier les chefs d'établissement et l'adjoint en pastorale scolaire sont invités à participer, aux activités de la Communauté de paroisses (Perpignan-Nord) dont relève l'Institution Saint Louis de Gonzague.

VI _ Regards sur les religions non-chrétiennes

Dans un contexte d'accueil de tous les élèves, c'est une réflexion nouvelle qui s'offre à la communauté éducative. Le projet d'animation pastorale de l'établissement veut favoriser le dialogue interreligieux, avec « prudence et charité », comme y invite la Déclaration sur les relations de l'Eglise avec les religions non-chrétiennes (*Nostra aetate*). Il s'agira de confronter aux valeurs chrétiennes les valeurs « spirituelles, morales et socioculturelles » du judaïsme et de l'islam, et d'y rechercher des « pierres d'attente ».

Institution Privée Catholique
SAINT LOUIS DE GONZAGUE
71 Av du Docteur Schweitzer
B.P. 4103
66043 PERPIGNAN CEDEX



*
Tél. : 04.68.61.23.91
Fax : 04.68.61.28.36
e.mail : secretariat@gonzague.com

CONTRAT DE SCOLARISATION

ÉCOLE - COLLÈGE - LYCÉE

Le présent contrat a pour objet de préciser les conditions financières et morales (la famille fait confiance à l'établissement pour le contenu des enseignements ainsi que l'application du règlement intérieur y compris les sanctions) dans lesquelles l'établissement assure la scolarisation de :

Nom, prénoms de l'enfant :

Monsieur et Madame.....

- déclarent avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'unité pédagogique concernée ainsi que du projet éducatif et du projet d'animation pastorale de l'établissement et les accepte sans réserve.
- s'engagent à acquitter la contribution des familles ainsi que toutes les dépenses para et périscolaires (demi-pension, internat, activités culturelles et sportives, cotisations, ...) dont leur enfant aura bénéficié.

Pour marquer leur accord, Monsieur et Madame

ont versé le jour de l'inscription des arrhes qui leur seront remboursées (déduction faite des frais de dossier) au départ définitif de l'élève de l'établissement. Ces arrhes ne seront pas remboursées en cas de désistement, sauf pour une raison majeure. De plus les cotisations ne sont pas remboursables en cas de départ anticipé de l'élève.

L'établissement représenté par Mademoiselle Martine MATEU, Chef d'Établissement 1^{er} degré pour l'école et/ou Monsieur Philippe CORTES, Chef d'Établissement pour le Collège et le Lycée accepte(nt) cette inscription.

Ce contrat prend acte le jour de l'inscription de mon enfant et m'engage pour toute la durée de sa scolarisation dans l'établissement.

Fait à Perpignan, le

Signature des deux parents
(ou responsables légaux)

Le Chef d'Établissement 1^{er} degré
Mlle M. MATEU

Le Chef d'Établissement 2nd degré
Mr P. CORTES

PROJET EDUCATIF

INSTITUTION SAINT LOUIS DE GONZAGUE



Un partenariat étroit entre tous les acteurs de l'établissement instaure un climat d'écoute et de confiance, propice au travail dans la sérénité et nécessaire à l'aboutissement du projet éducatif.

PROJET EDUCATIF

INSTITUTION SAINT LOUIS DE GONZAGUE

Son projet éducatif s'inspire des valeurs évangéliques fondamentales que sont la Foi, l'Espérance et la Charité.

Le projet éducatif est un projet de vie dont le centre d'intérêt demeure la communauté des jeunes qui nous sont confiés. L'éducation reçue à l'école vient en complément de l'éducation donnée à la maison.

Au cœur de cette éducation :

- le respect (des autres, de soi-même, du matériel, des horaires et des règles)
- la tolérance (le droit à la différence, accepter l'autre tel qu'il est, pense et agit)
- la vie en groupe
- le sens de l'effort
- l'autonomie.

Tout sera mis en œuvre pour aider l'élève à s'épanouir, s'exprimer, asseoir sa personnalité et développer son sens des responsabilités.

Un partenariat étroit entre tous les acteurs de l'établissement instaure un climat d'écoute et de confiance, propice au travail dans la sérénité.

L'ensemble des membres de la communauté éducative doit veiller au respect et à l'application du règlement intérieur, celui-ci étant un outil indispensable à la réalisation du projet éducatif. Accepter le projet éducatif induit le respect de certaines règles, la concertation entre les différents partenaires de la communauté éducative, l'acceptation des décisions collectives et hiérarchiques et du bien-fondé des priorités définies ainsi que des méthodes employées au sein de l'établissement ; ceci dans le seul but de transmettre aux enfants une éducation qui puise sa légitimité et sa richesse dans les valeurs spirituelles et morales de l'Évangile.

Tous les adultes qui participent à la vie de l'établissement sont, au-delà de la spécificité de leurs fonctions, des éducateurs. En cela, nous devons demeurer des exemples pour nos jeunes, sans cesse en quête de repères. S'inscrivant dans cette logique de transmission des valeurs énumérées plus avant, nous devons tous contribuer à donner "un sens à l'école". En effet l'école n'est pas une fatalité, elle a pour rôle d'aider l'enfant à s'épanouir dans l'élaboration et la construction de son projet personnel.



SAINT LOUIS DE GONZAGUE 2018/2019

Chers parents,

Vous avez l'habitude de confier votre enfant à l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) ; pour ceux qui ne le connaissent pas encore, tout au long de l'année, notre équipe enseignante/intervenant, propose aux élèves de l'école élémentaire, diverses prestations (le théâtre, le chant, la danse, les arts visuels, les sports collectifs, la ludothèque...).

Toutes ces activités se déroulent sur le temps périscolaire que ce soit pour l'accueil du matin, du midi et du soir (voir fiche de renseignement pour inscrire votre enfant selon vos besoins).

Nous vous rappelons que l'accueil de loisirs élémentaire de 12h30 à 13h45 (réservé aux demi-pensionnaires) débutera début Octobre 2018 et se clôturera fin Mai 2019 (fin juin pour l'activité Danse). En ce qui concerne les autres accueils maternelle ou élémentaire, ils débuteront le Jeudi 06 septembre 2018.

Pour toute information, une permanence sera ouverte tous les mercredis matins de 8h00 à 12h00 : vous pourrez venir au secrétariat primaire, ou bien contacter le 04 68 61 23 91 et demander Mme BRIAUD.

Nous vous demandons de prendre en compte les éléments suivants :

- ⇒ **⚠ Pour valider toute inscription, il faut impérativement indiquer le numéro d'allocataire (CAF) dans la rubrique ALSH (fiche de renseignements).**
- ⇒ **si vous appartenez à un autre régime : MSA, SNCF, Maritime, EDF, il faut joindre le justificatif au dossier de rentrée.**
- ⇒ Pour des raisons d'organisation et de gestion, le paiement des différents accueils se fera **au forfait, mensuellement,**

par prélèvement, pour ceux qui ont opté pour le prélèvement automatique des frais de scolarité ou

par chèque (à l'ordre de St Louis de Gonzague).

Dans les deux cas, la facture vous sera remise par l'intermédiaire de votre enfant.

- ⇒ Pour plus de commodité, nous vous proposons d'inscrire votre enfant pour les accueils du matin et/ou du soir au mois ou à l'année, selon vos besoins (**en sachant que tout changement doit être signalé par courrier auprès de Mme BRIAUD avant le 20 de chaque mois**).
- ⇒ La tarification des différents services dépend de votre **quotient familial** (voir grille des tarifs ci-jointe).

Afin de nous permettre de préparer cette nouvelle année dans les meilleures conditions, nous vous prions de remplir la rubrique ALSH sur la fiche de renseignements de votre enfant.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sentiments dévoués.

M. MATEU

Chef d'établissement 1^{er} degré

K. BRIAUD

Directrice AL Périscolaire

**ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE
SAINT LOUIS DE GONZAGUE
ANNEE SCOLAIRE 2018 / 2019**

GRILLE DES TARIFS CORRESPONDANT A VOTRE QUOTIENT FAMILIAL

Pour connaître votre quotient familial :

- Celui-ci est indiqué, si vous percevez des allocations de la CAF sur vos courriers concernant le montant de vos prestations.
- Si vous ne l'avez pas, il vous suffit de contacter votre CAF à l'aide de votre numéro d'allocataire.

Les tarifs sont en euros pour une inscription : MENSUELLE

QUOTIENT FAMILIAL CAF	> 951	651 € > 950€	> 351€ et < 650€	< 350 €	
Accueil du matin Maternelle 7h45-8h30	10	8	6	4	mensuelle
Accueil du matin Primaire 7h45-8h15	10	8	6	4	mensuelle
Activité 12h30-13h45 Pour les demi- pensionnaires	13	11	9	7	mensuelle
Accueil du soir Maternelle 16H45-18H30	22	20	18	17	mensuelle
Garderie 16h45-18h15	22	20	18	17	mensuelle
Etude surveillée Primaire 16H45-18H00	20 euros (tarif diocésain unique)				mensuelle
Etude dirigée Primaire 16H45-18H00	32 euros (tarif diocésain unique)				mensuelle



Règlement intérieur - Accueil de Loisirs Sans Hébergement Périscolaire Institution Saint Louis de Gonzague

Situé sur la ville de Perpignan, 71 avenue du Docteur SCHWEITZER, l'accueil de loisirs périscolaire de l'école Saint Louis de Gonzague bénéficie d'une infrastructure qui nous offre des espaces suffisants et conformes à l'accueil des enfants, mais aussi, qui sont adaptés à la facilité d'accès des différents handicaps, de manière autonome et continue aux différents espaces d'accueil avec rampe d'accès, couloirs et portes larges pour les fauteuils roulants...

Les heures d'ouverture

Le service fonctionne durant les jours de classe :

lundi, mardi, jeudi et vendredi

Les parents sont tenus de déposer ou de récupérer les enfants selon les plages horaires suivantes :

Horaires d'accueil pour la maternelle :

- Le matin, accueil de 7h45 jusqu'à 8h30
- La pause méridienne 11h30 à 12h00 pour les grandes sections demi- pensionnaires
- Le soir, accueil de 16h45 à 18h30

Horaires d'accueil pour l'élémentaire :

- Le matin, accueil de 7h45 à 8h15
- Le midi, pour les demi-pensionnaires uniquement de 12h30 à 13h45
- Le soir, accueil de 17h00 à 18h15

Modalités d'inscription

L'inscription est possible dès la rentrée, les parents peuvent inscrire leur enfant à partir de la fiche de renseignements dans le dossier de rentrée, mais aussi tout au long de l'année en se rapprochant de Mme BRIAUD Directrice de l'ALSH (04 68 61 23 91).

En s'inscrivant, les familles s'engagent pour l'année scolaire à des présences effectives.

Les demandes d'inscription sont traitées dans la limite des places disponibles.

- ⇒  Pour valider toute inscription, il faut impérativement indiquer le numéro d'allocataire (CAF) dans la rubrique ALSH (fiche de renseignements).
- ⇒ si vous appartenez à un autre régime : MSA, SNCF, Maritime, EDF, il faut joindre le justificatif au dossier de rentrée.
- ⇒ Prendre connaissance de ce présent règlement, le signer et joindre le coupon réponse au dossier.
- ⇒ Pour plus de commodité, nous vous proposons d'inscrire votre enfant pour les accueils du matin et/ou du soir au mois ou à l'année, selon vos besoins. La tarification des différents services dépend de votre quotient familial (voir grille des tarifs ci-jointe).



Règlement intérieur - Accueil de Loisirs
Sans Hébergement Périscolaire
Institution Saint Louis de Gonzague

Modalités d'annulation

Pour garantir le bon fonctionnement des accueils et pour la sécurité des enfants les fréquentant,

- ⇒ toute absence imprévisible doit être signalée **le jour même soit par courrier soit par téléphone adressé à Mme BRIAUD**
- ⇒ **tout changement ou ANNULATION** doit être signalé par courrier auprès de Mme BRIAUD avant le 20 de chaque mois.

Modalités de paiement

- ⇒ Pour des raisons d'organisation et de gestion, le paiement des différents accueils se fera :
- ⇒ **au forfait, mensuellement**, La tarification des différents services dépend de votre **quotient familial** (voir grille des tarifs ci-jointe).
par prélèvement, pour ceux qui ont opté pour le prélèvement automatique des frais de scolarité ou
par chèque (à l'ordre de St Louis de Gonzague).

Dans les deux cas, la facture vous sera remise par l'intermédiaire de votre enfant.

Tarif retard : une tarification retard s'applique lorsque l'enfant n'est pas récupéré à **18h15 pour l'élémentaire** à **18h30 pour la maternelle** selon le modèle suivant :

1^{er} retard du mois = avertissement

2^e retard du mois = **10 euros de pénalités par famille.**

Santé

Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.)

Afin d'envisager l'accueil au sein de la structure d'un enfant présentant une pathologie particulière (ex : allergie, problème médical,...) pouvant nécessiter un traitement ou des soins à l'accueil périscolaire, il convient de mettre en place un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) en concertation avec l'ensemble des parties (famille, médecin, directeur de la structure, maire). Ce protocole permet de préparer le personnel d'encadrement et d'animation à la conduite à tenir en cas de besoin. Cette mesure vise à garantir le bien-être des enfants au sein de la structure et à les associer à l'ensemble des activités. Ce protocole doit être établi par le médecin traitant de l'enfant (une copie du PAI utilisé à l'école suffit).

L'équipe n'est pas autorisée à administrer des médicaments (sauf si un PAI ou une ordonnance le prévoit). Dans ce cas, les médicaments ainsi que l'ordonnance devront être fournis à un membre de l'équipe d'animation lors de l'arrivée à l'accueil.

Ne pourront être accueillis :

- les enfants atteints d'une maladie contagieuse



Règlement intérieur - Accueil de Loisirs Sans Hébergement Périscolaire Institution Saint Louis de Gonzague

En cas d'urgence

En cas d'incident bénin, les encadrants apportent les premiers soins et les parents en sont informés.
En cas d'événement grave, accidentel ou non, compromettant la santé de l'enfant, les parents autorisent le service à prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires (soins de premier secours, recours au SAMU ou aux pompiers...) et le responsable légal en est immédiatement informé.

Responsabilité civile

Assurance Institution

L'accueil périscolaire en relation avec l'école a souscrit une assurance « La mutuelle Saint Christophe » en vue de garantir sa responsabilité civile. Cette assurance interviendra toutes les fois où la responsabilité de la structure sera engagée.

Assurance personnelle

Il est fortement recommandé aux parents de souscrire une assurance « chef de famille » garantissant leurs enfants quant aux accidents qu'ils causeraient à des tiers pour leurs activités périscolaires.

Vols et détériorations

En aucun cas, l'école, l'ALSH ne pourront être tenus responsables du bris ou de la disparition d'objets appartenant aux enfants.

Respect des personnes, des lieux et du matériel collectif

Nous favorisons le « Mieux vivre ensemble », le respect des autres et de soi-même, l'entraide, le groupe, la camaraderie, la coopération, donc toutes formes de non-respect de l'autre, de violences ... seront sanctionnées.

- ⇒ Cris, bousculades, insultes / bagarres
- ⇒ Présence en des lieux interdits
- ⇒ Divers jets (crachats, pierres, ballons)
- ⇒ Attitude perturbante en atelier
- ⇒ Vols / Rackets
- ⇒ Absence non justifiée à un atelier

Les différents lieux de l'école, les locaux, le matériel collectif, doivent être respectés :

- ⇒ Salles de classe et d'activités
- ⇒ Couloirs et escaliers, toilettes
- ⇒ Matériel scolaire, audio-visuel et informatique / Mobilier
- ⇒ Equipements sportifs / Aménagements de la cour
- ⇒ Dégradations : réparations (nettoyage, réparation financière)

Sanctions

- 1 observation écrite entraîne si récidive 1 avertissement écrit
- Récidive : exclusion définitive.



Règlement intérieur - Accueil de Loisirs
Sans Hébergement Périscolaire
Institution Saint Louis de Gonzague

La communication du règlement intérieur

Le présent règlement est affiché dans les locaux du périscolaire.

Il est notifié :

- Aux personnels de l'accueil périscolaire
- Aux parents, ils attesteront en avoir pris connaissance et en accepter les modalités en retournant le coupon réponse figurant ci-dessous à l'enseignante de votre enfant le jour de la rentrée.



Approbation du règlement intérieur ALSH SAINT LOUIS de GONZAGUE

Je soussigné(e), Madame, Monsieur..... atteste avoir pris connaissance du présent règlement intérieur de l'Accueil périscolaire et m'engage à le respecter.

Autorisations

Je soussigné(e) parent/représentant légal(e)
de l'enfant en classe de :
autorise / n'autorise pas la prise de photos ou de vidéos de mon enfant durant les activités et leur affichage ou diffusion au sein de la structure ou sur le site de Saint Louis de Gonzague.

Lu et pris connaissance le :

Signature des parents ou du représentant légal :



Perpignan, le 19/06/2018

A l'attention des parents d'élèves de Maternelle Grande Section

Chers parents,

Afin de vous faciliter la tâche, l'école se charge de l'achat groupé des fournitures scolaires de votre enfant (dont le montant sera inclus dans le prélèvement mensuel à la rentrée des classes).

Vous devez toutefois fournir pour la rentrée le matériel suivant, **chaque objet sera marqué au nom et prénom de l'enfant :**

- Un cartable à bretelles assez grand (format minimum 24 cm x 32 cm). Pas de cartable à roulettes !
- 1 seule trousse fourre-tout à **deux compartiments**.
- 1 crayon graphite (gris) ergonomiques STABILO EASYgraph, possibilité de choisir pour droitier (R) ou gaucher (L).
- 1 taille-crayon à réservoir (tenant dans la trousse) pour petits et gros crayons.
- 5 bâtons de colle de 8g et 1 bâton de 21g.
- 1 pochette de feutres effaçables pour ardoise blanche (Velleda).
- 4 photos d'identité.
- 1 coussin pour le temps de repos, celui de moyenne section (30 cm x 30 cm) peut-être réutilisé.
- 1 petite boîte pour y ranger le goûter (17 cm x 12 cm) et prévoir un goûter dès le premier jour de classe.

Nous vous remercions pour votre confiance et vous prions de croire, Chers parents, à l'expression de nos sentiments dévoués.

L'équipe éducative de maternelle.

Ecole Privée Catholique
SAINT LOUIS DE GONZAGUE
71 Av du Docteur Schweitzer
660043 PERPIGNAN CEDEX

*

Tél. : 04.68.61.23.91

Fax : 04.68.61.28.36

E-Mail : secretariat@gonzague.com



Perpignan, le 20 juin 2018

A l'attention des parents d'élèves de Maternelle Moyenne Section

Chers parents,

Afin de vous faciliter la tâche, l'école se charge de l'achat groupé des fournitures scolaires de votre enfant (dont le montant sera inclus dans le prélèvement mensuel à la rentrée des classes).

Vous devez toutefois fournir pour la rentrée le matériel suivant, **chaque objet sera marqué au nom et prénom de l'enfant :**

- un cartable ou sac d'écolier que l'enfant puisse ouvrir tout seul et où l'on puisse ranger un cahier format 24 x 32
- 4 photos d'identité
- 1 coussin 30 cm x 30 cm

Les cartables à roulettes sont fortement déconseillés.

Veuillez noter le nom de votre enfant sur chaque veste, sweat, manteau,

Nous vous rappelons qu'un dossier d'inscription à télécharger se trouve à votre disposition sur le site de l'Etablissement dès la mi-juillet, celui-ci est à remettre complet à l'enseignante de votre enfant le jour de la rentrée.

Nous vous remercions pour votre confiance et vous prions de croire, Chers parents, à l'expression de nos sentiments dévoués.

L'équipe éducative de maternelle.



Perpignan, le 20 juin 2018

A l'attention des parents d'élèves de Maternelle Petite Section

Chers parents,

Afin de vous faciliter la tâche, l'école se charge de l'achat groupé des fournitures scolaires de votre enfant (dont le montant sera inclus dans le prélèvement mensuel à la rentrée des classes).

Vous devez toutefois fournir pour le jour de la rentrée le matériel suivant, **chaque objet devra être marqué au nom et prénom de l'enfant, au feutre indélébile en grosses lettres capitales :**

- Un cartable ou sac d'écolier **sans roulettes** que l'enfant puisse ouvrir tout seul dans lequel on peut ranger un cahier grand format (cahier à ne pas acheter).
- 2 boîtes de mouchoirs en papier + 1 paquet de lingettes humides
- 4 photos d'identité (en plus de celle collée sur la fiche de renseignements)
- 1 couverture pour la sieste (pour un lit mesurant 130 cm X 60 cm)
- 1 coussin 40 cm x 40 cm sans taie d'oreiller
- 1 change complet (culotte, pantalon, chaussettes, tee-shirt). **Veillez noter le nom de votre enfant sur chaque veste, sweat, manteau,**
- Pas de couche, ni de biberon
- 1 paquet de gâteaux pour les premiers goûters collectifs (pas de goûters individuels)

A noter : pour faciliter l'organisation de la classe, nous vous demandons de chausser votre enfant avec des chaussures à « scratches » non lumineuses (merci de votre compréhension).

Nous vous rappelons qu'un dossier d'inscription à télécharger se trouve à votre disposition sur le site de l'Etablissement dès la mi-juillet, celui-ci est à remettre complet à l'enseignante de votre enfant le jour de la rentrée (il est indépendant de celui que vous avez fourni lors de l'inscription) accompagné des documents suivants :

- **la fiche de renseignements (merci de bien vouloir coller la photo)**
- **le règlement intérieur**
- **le contrat de scolarisation signé par les deux parents**
- **la charte du Parent Accompagnateur**

→ En ce qui concerne la fiche d'inscription ALSH (fiche de renseignements), ne pas oublier de noter le numéro d'allocataire et de signer le règlement intérieur.

→ En cas de divorce ou de séparation nous donner la photocopie de l'extrait du jugement concernant la garde de l'enfant.

Nous vous remercions pour votre confiance et vous prions de croire, chers parents, à l'expression de nos sentiments dévoués.

L'équipe éducative de maternelle.